

**DCI-2026-014**

## DECISION DU MAIRE

### **Recours contre l'arrêté du Maire portant construction du télécabine « COMBELOUVIERE »**

#### **Mandat à la SELARL Bodecher – Cordel – Betemps Avocats**

#### **Monsieur le MAIRE de la commune de LES AVANCHERS-VALMOREL**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;
- Vu la délibération n°2026-03-20-011 en date du 20 mars 2026 portant délégations au maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que le Maire est chargé de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Considérant que le Maire est chargé d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, à savoir toute demande ou toute défense relevant d'un domaine de compétence de la commune, engagée dans son intérêt tant devant une juridiction judiciaire - avec ou sans constitution de partie civile - de premier, second degré ou en cassation ;
- Vu l'arrêté du 6 mars 2026 accordant un permis de construire au nom de la Commune des Avanchers-Valmorel pour le projet de construction de la télécabine de Combelouvière ;
- Vu le recours contentieux engagé par le GAEC de la Pécy représenté par les Consorts MURAT le 6 mai 2026 ;

## **DECIDE**

#### **Article 1 :**

D'ester en justice au nom de la commune de Les Avanchers-Valmorel afin de défendre la collectivité dans le cadre de ce contentieux. Monsieur Le Maire représentera la Commune dans le cadre de ses attributions.

#### **Article 2 :**

De donner mandat à la SELARL Bodecher – Cordel – Betemps Avocats afin de défendre les intérêts et représenter la collectivité, rédiger et produire tous documents ou mémoires en réponse.

#### **Article 3 :**

Monsieur le Maire est chargé de la signature de la proposition d'honoraires.

Une ampliation sera transmise à :

- Madame la préfète de Savoie,
- Madame la Comptable publique

Fait à Les Avanchers Valmorel,  
Le 21 mai 2026,  
Le Maire,  
Jean-Michel VORGER

